

ARRÊTÉ D'ANNULATION N°20 du 18 octobre 2022 au 2 novembre 2022

AN05120221102004

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-4, L.452-24 et L.452-36

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclarations annulées.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion sis 11, Rue Carnot à CHALONS EN CHAMPAGNE et transmis aux Collectivités et Etablissements Publics.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE le 2 novembre 2022



Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le



ID : 051-285109161-20221102-ARA20_BE_11_22-AR

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Collectivité	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V0512012001929 37001	Rédacteur, Agent de maîtrise	Instructeur(trice) en urbanisme	Le grade ne convient pas	STE MENEHOULD	28/10/2022	05120210104335